



AVIS DE CONCOURS D'ÉDUCATEUR TERRITORIAL DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES (SESSION 2024)

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure organise pour le compte des départements de l'Eure, du Calvados, de la Manche, de l'Orne et de la Seine-Maritime les concours interne et externe d'éducateur territorial des activités physiques et sportives.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Le concours EXTERNE est ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau 4 (ancienne nomenclature IV), délivré dans le domaine des activités physiques et sportives mentionnées par le code du sport ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.

En vertu de la loi 80-490 du 1^{er} juillet 1980 et du décret 81-317 du 7 avril 1981, les pères et mères de famille élevant ou ayant élevé effectivement au moins trois enfants peuvent faire acte de candidature à ce concours ainsi que les sportifs de haut niveau en vertu de la loi 84-610 du 16 juillet 1984 sans remplir la condition de diplôme exigée.

Le concours INTERNE est ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

NOMBRE DE POSTES AU CONCOURS EST LE SUIVANT :

- Concours externe : 22 postes
- Concours interne : 14 postes

DATE DES ÉPREUVES ÉCRITES : **Le Mardi 23 janvier 2024** à VAL DE REUIL et/ou EVREUX. Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure se réserve la possibilité, au regard des éventuelles contraintes matérielles ou sanitaires d'organisation de prévoir d'autres centres d'examen pour accueillir les candidats et veiller au bon déroulement des épreuves. Ces derniers resteraient dans le département de l'Eure.

PÉRIODE DE RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION : du Mardi 16 Mai 2023 au Mercredi 21 Juin 2023

- 1 Soit lors d'une préinscription sur le site Internet du Centre de Gestion organisateur : www.cdg27.fr (rubrique concours, Préinscription)¹ ou par l'intermédiaire du portail national « concours-territorial.fr »¹
- 2 Soit à l'accueil du Centre de Gestion 27², où des ordinateurs seront mis à disposition des candidats n'ayant pas accès à internet et/ou souhaitant faire une préinscription par voie dématérialisée au Centre de Gestion de l'Eure aux horaires d'ouverture (voir cadre ci-après), pendant lesquels des agents du Centre de Gestion les accompagneront, si nécessaire.
- 3 Soit par voie postale³ : adresser une demande écrite individuelle comportant les nom(s) prénom(s), adresse, email et n° de portable du demandeur au Centre de Gestion de l'Eure (à l'adresse ci-après).

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS DE PRÉINSCRIPTION : Jeudi 29 Juin 2023

Les candidats devront remettre/transmettre leur dossier d'inscription au **Centre de gestion de l'Eure**.

- 1 Soit par voie postale au Centre de gestion de l'Eure³
- 2 Soit par voie dématérialisée, Le candidat pourra déposer son dossier d'inscription dûment complété et signé sur son « espace sécurisé candidat » sur le site internet du cdg 27 : www.cdg27.fr et devra impérativement clôturer son inscription¹
- 3 Soit à l'accueil du Centre de Gestion de l'Eure²

ATTENTION : La pré-inscription sera automatiquement annulée pour les candidats qui n'auront pas clôturé l'inscription dématérialisée dans le délai requis. (Voir la procédure de dépôt par voie dématérialisée téléchargeable sur le site du CDG 27).

MISE EN GARDE : L'inscription au concours constitue une décision individuelle. En conséquence, pour les candidats choisissant le dépôt du dossier par voie postale, il appartient au candidat de transmettre **personnellement** son dossier original dans le délai imparti en s'assurant qu'il est suffisamment affranchi. Quel que soit le mode de dépôt du dossier d'inscription, tout incident dans la transmission du dossier, quelle qu'en soit la cause (retard, perte, ...), engage la responsabilité de l'émetteur et entraîne un refus systématique d'admission à concourir. Si le dossier n'est pas envoyé dans ces délais, la préinscription sera alors annulée. Tout dossier d'inscription adressé au Centre de Gestion de l'Eure, qui ne serait que la photocopie d'un autre dossier d'inscription ou d'un dossier d'inscription recopié, sera considéré comme non-conforme et rejeté. De même, les captures d'écran ou leurs impressions ne seront pas acceptées. Aucun dossier de candidature transmis par télécopie ou messagerie électronique ne sera accepté. Seront acceptés uniquement les dossiers originaux (signature manuscrite originale) ou dossier transmis en dématérialisation, après signature, par un dépôt sur l'espace sécurisé du candidat (voir procédure téléchargeable sur le site du CDG 27).

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter le service concours du CDG 27.

L'adresse et les horaires d'ouverture du CDG 27 :

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'EURE
10 bis rue du Docteur Baudoux - BP 276 - 27002 EVREUX Cedex

Du lundi au jeudi : de 8 heures 30 à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 17 heures 30

Le vendredi : de 8 heures 30 à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 16 heures 30

¹ Ouverture et clôture de la télé-inscription à minuit

² Aux heures d'ouverture du CDG 27 (voir ci-dessus)

³ Cachet de la poste faisant foi